



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 27/05/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Jean-Paul LELOUTRE donne pouvoir à Sonia ROTROU
Absent excusé : 1 Jean-Paul LELOUTRE
Secrétaires de séance : Valérie DESQUESNE – Dominique DEBISE
Président de séance en l'absence de Madame la maire : Valérie DESQUESNE

Objet : Budget COMMUNE - Approbation du compte financier unique 2025

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de Lion-sur-Mer ;
- la commission Finances, Attractivité économique et touristique réunie le 12 mai 2026,

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard le 30 juin 2026 au titre de l'exercice 2025, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de Lion-sur-Mer a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2022 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par la présidente de séance, Madame Valérie DESQUESNE :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	478 667,35	2 736 400,00	3 215 067,35
	Recettes réalisées (1)	B	599 111,30	3 194 137,01	3 793 248,31
	Restes à réaliser	C	10 009,00	0,00	10 009,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 271 591,36	3 176 205,58	4 447 796,94
	Dépenses réalisées (1)	E	302 110,93	2 990 174,49	3 292 285,42
	Restes à réaliser	F	583 018,28	0,00	583 018,28
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	297 000,37	203 962,52	500 962,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	792 924,01	439 805,58	1 232 729,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 089 924,38	643 768,10	1 733 692,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-573 009,28	0,00	-573 009,28
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	516 915,10	643 768,10	1 160 683,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260601-COM2026-6-1-14-BF
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 4 abstentions (Mme SIX, Mr BOUILLON, Mme RUAUX, Mr GARBY) et 14 voix pour, Madame la maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

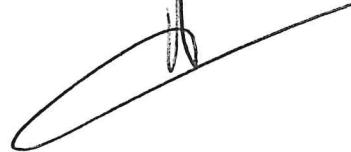
- APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de Lion-sur-Mer.
- DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

PJ : Maquette CFU 2025 Budget « Commune » signée des parties

Pour extrait conforme
Le Maire,
M. SAINT



La secrétaire,
D. DEBISE



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260601-COM2026-6-1-14-BF
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026